

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

FIPHFP

Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

Délibération n° 2019-03-10 du 14 mars 2019 portant modification du règlement intérieur des comités locaux

NOR : SSAX1930129X

Le comité national du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique,
Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et
la citoyenneté des personnes handicapées, et notamment ses articles 26, 36 et 64;

Vu le décret n° 2006-501 du 3 mai 2006 relatif au fonds pour l'insertion des personnes handica-
pées dans la fonction publique, modifié par le décret n° 2009-1149 du 24 septembre 2009, et notam-
ment ses articles 2, 3, 12 et 18;

Vu la décision n° 2006-24 du comité national du FIPHFP du 14 décembre 2006 relative à l'adoption
du règlement intérieur des comités locaux;

Vu le projet de modification du règlement intérieur des comités locaux proposé par le directeur
de l'établissement public FIPHFP;

Après en avoir délibéré,

Décide :

1. D'adopter la modification du règlement intérieur des comités locaux, proposé par le directeur
de l'établissement public FIPHFP.

2. Le directeur du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique est
chargé de la mise en œuvre de la présente délibération, de sa diffusion à l'agent comptable et au
contrôleur budgétaire du FIPHFP et de sa publication au *Bulletin officiel* santé, protection sociale,
solidarité.

Délibération n° 2019-03-10 du 14 mars 2019 portant modification du règlement intérieur des comités locaux.

Nombre de présents au moment de la délibération: 16.
--

Votants: 18 (dont 2 pouvoirs).

Abstentions: 0.

Nombre de voix « Pour » : 18.

Nombre de voix « Contre » : 0.

La délibération est adoptée.

Fait le 14 mars 2019.

Le président,
DOMINIQUE PERRIOT

Le directeur,
MARC DESJARDINS